

## BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)/ DIRECTEURS PROVINCIAUX (DP) En équilibre vers l'avenir!

**Laval, le 13 juin 2023** – À l'occasion de ce 20<sup>e</sup> bilan annuel et du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), les directeurs de la protection de la jeunesse, qui sont aussi directeurs provinciaux en vertu de la LSJPA, ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : leur intervention auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de cette loi.

Tomber, se relever. Plusieurs jeunes contrevenants suivis par les DPJ/DP vivent une longue traversée vers un avenir incertain. Trouver son équilibre après les tumultes de l'adolescence est un enjeu auquel nous devons tous faire face, avec plus ou moins de défis. Mais pour certains jeunes, le parcours est souvent plus ardu, semé d'embûches et de détours. Dans ces cas, l'intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre à ces jeunes de retrouver leur équilibre.

### Histoires d'adolescents contrevenants

Afin de donner un visage humain aux chiffres et rappeler que derrière chaque statistique se trouve un jeune qui vit de nombreuses difficultés, les DPJ/DP vous présentent cinq histoires d'adolescents, sous forme de récits numériques. Les histoires sont réelles, seuls les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des jeunes. Nous les avons appelés Rosalie, Tommy, Maxime, Samuel, et K.

Pour lire ces histoires ainsi que plusieurs témoignages des acteurs sociaux et judiciaires, [cliquez ici](#).

Cette année, **8 554 adolescents** ont reçu des services en vertu de la LSJPA au Québec, ce qui constitue une **hausse de 14,5 %** par rapport à l'an dernier. À Laval, ce sont 599 adolescents, ce qui représente une **hausse de 16,5 %**.

À l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, les DPJ ont enregistré **une faible hausse de signalements traités de 2,5 % et une baisse de signalements retenus de 2 %**. À Laval, nous avons aussi enregistré **une légère hausse des signalements traités (2 %) et une diminution de 9,6 % des signalements retenus**. Les signalements retenus concernent surtout l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques, autant au Québec qu'à Laval.

Le nombre d'enfants pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse a augmenté de moins de **1 %**. À Laval, ce chiffre a **augmenté de 7,4 %**.

### Renseignements :

Direction adjointe des communications et des relations publiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval  
Ligne médias : 450 978-8608 | [communications.cissslaval@ssss.gouv.qc.ca](mailto:communications.cissslaval@ssss.gouv.qc.ca)